Magazine Gaspésie



Les phares aujourd'hui : des géants aux pieds d'argile

Jean Cloutier and Lise Cyr

Volume 55, Number 1 (191), April–July 2018

Les gardiens de la mer

URI: https://id.erudit.org/iderudit/87953ac

See table of contents

Publisher(s)

Musée de la Gaspésie

ISSN

1207-5280 (print) 2561-410X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Cloutier, J. & Cyr, L. (2018). Les phares aujourd'hui : des géants aux pieds d'argile. *Magazine Gaspésie*, 55(1), 36–39.

Tous droits réservés © Musée de la Gaspésie, 2018

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



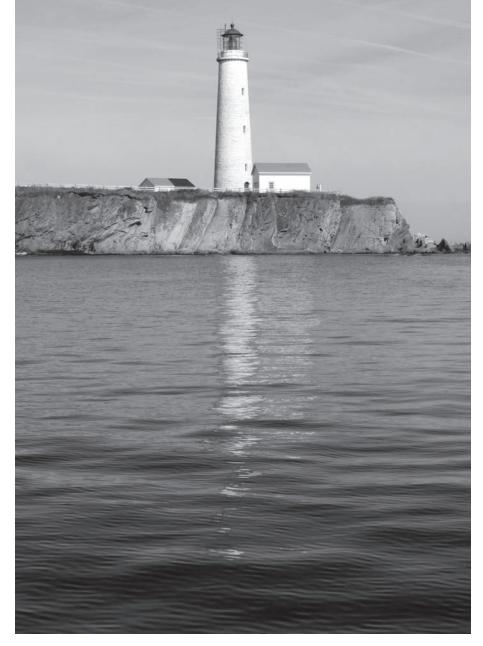
Les phares aujourd'hui : des géants aux pieds d'argile

Quelle est la situation des phares aujourd'hui? Quel est leur avenir? Bilan et réflexion sur le sujet, basés sur les dix ans de la loi fédérale S-215 dite Loi de protection des phares patrimoniaux visant la cession des phares.

 Jean Cloutier et Lise Cyr Québec

L'administration des phares dans l'histoire

es phares comme aides à la navigation assistent les marins depuis ▲ 209 ans, au moment de l'allumage du premier phare du Saint-Laurent sur l'île Verte en 1809. Depuis la création de la Maison de la Trinité de Québec en 1805, plusieurs administrations se sont succédé pour garantir la sécurité sur le Saint-Laurent. À partir de 1840, c'est la Commission des travaux publics qui s'occupe de la construction des phares, puis le ministère de la Marine et des Pêcheries prend la relève en 1868 et, en 1936, la responsabilité du transport maritime est confiée au ministère des Transports. Grâce à l'ouverture de la Voie Maritime du Saint-Laurent en 1959, le commerce par navire prend une expansion considérable nécessitant une certaine réforme pour la sécurité de la voie d'eau. La Garde Côtière canadienne voit ainsi le jour le 26 janvier 1962. Afin de réaliser des économies en rassemblant les deux plus grandes flottes civiles du gouvernement fédéral au sein d'un même ministère, la Garde côtière canadienne est transférée au ministère de Pêches et Océans en 1995. En 2005, la Garde côtière canadienne a été officiellement déclarée : « organisme de service spécial » et les aides



Cap-des-Rosiers : le plus haut phare au pays. Un passé riche, un avenir inquiétant. Photo : Maxime St-Amour. à la navigation font partie des responsabilités couvertes par cet organisme.

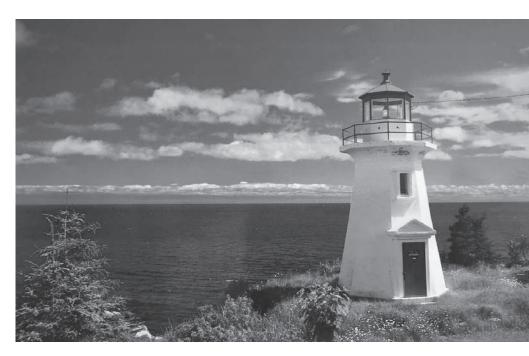
Au cours des dernières décennies. les modes de navigation ont changé avec l'arrivée des technologies de géoréférencement, les systèmes de GPS, AIS et cartes électroniques. Par conséquent, les phares ont perdu leur prépondérance pour sécuriser la navigation commerciale. Bien qu'ayant encore une certaine utilité pour les pêcheurs côtiers et les plaisanciers, la majorité des phares ne font plus partie des aides officielles à la navigation. Ils sont plutôt considérés comme des composantes patrimoniales ou touristiques. Vus comme des surplus immobiliers et n'ayant plus d'utilité concrète pour la sécurité aux navigateurs, Pêches et Océans Canada a pris la décision de s'en départir. Au gouvernement fédéral, les responsabilités relatives au patrimoine sont sous l'apanage du ministère du Patrimoine ou encore de l'agence Parcs Canada. Cependant, il semble bien que la préoccupation de la sauvegarde des phares ne trouve pas d'oreilles attentives chez l'une ou l'autre de ces instances.

Processus de cession des phares

C'est en mai 2008 que le gouvernement du Canada sanctionne le projet de loi S-215 dite Loi de protection des phares patrimoniaux qui entre en vigueur le 10 mai 2010 et orchestre les paramètres de cession des phares. Cette loi a pour objectifs de :

- Prévoir un processus de sélection et de désignation des phares patrimoniaux.
- Empêcher la modification ou l'aliénation non autorisée des phares patrimoniaux.
- Exiger que les phares patrimoniaux soient entretenus dans une mesure raisonnable.
- Faciliter la vente ou la cession des phares patrimoniaux afin d'en assurer l'utilisation à des fins publiques.

Les organismes intéressés à la prise en charge d'un phare avaient jusqu'au



Les phares de Cap-Chat, de Cap Blanc et de Port-Daniel Ouest (celui-ci) sont sur des propriétés privées. Photo : Claude Bouchard.



Les membres de la Corporation des gestionnaires de phares à leur assemblée générale tenue à Saint-Siméon (Charlevoix) en 2016.

Photo: Sabrina Jacques.

29 mai 2012 pour présenter une « pétition », c'est-à-dire une lettre d'intérêt comprenant la signature de 25 noms pour signaler leur intention de conserver un phare jugé excédentaire par les autorités fédérales. Chaque entité ayant signalé sa volonté d'acquérir un phare devait par la suite s'engager à produire un plan d'affaires. Ce dernier devait

démontrer de quelle façon le phare serait conservé et exploité commercialement afin de générer les revenus nécessaires à son entretien et à sa mise en valeur. Les stations cédées devaient demeurer ouvertes au public. La date limite pour la désignation était le 29 mai 2015. Tout au long des cinq ans qu'a duré le processus de cession, les

Répartition des phares dans l'Est du Québec

Quarante-quatre phares sont encore en place dans l'Est du Québec :

- Douze sur la Côte-Nord.
- Sept à Anticosti.
- Six dans le Bas-du-Fleuve.
- Treize en Gaspésie, dont 6 dans la Baie-des-Chaleurs.
- Six aux Îles-de-la-Madeleine.

démarches se sont avérées ardues, car les exigences, les dates de tombée, les intervenants et les critères de sélection changeaient sans cesse. Les organismes locaux en perdaient le nord...

Une quinzaine ont trouvé ou sont en voie de trouver preneur dans le cadre du processus de cession. Certains phares sont enclavés dans des parcs fédéraux, provinciaux ou disposent d'un statut de reconnaissance par des municipalités. Parmi ces derniers, quelques-uns bénéficient donc d'un certain degré de protection. L'avenir des autres phares est préoccupant puisqu'il repose sur l'engagement et la bonne volonté de petits organismes aux ressources humaines et financières limitées.

La Corporation des gestionnaires de phares de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent : David contre Goliath

Au cours des dix années du processus de cession des phares, les petits organismes ont pu compter sur la Corporation des gestionnaires de phares de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent pour les représenter et défendre leurs intérêts. Ce regroupement, voué à la sauvegarde et à la mise en valeur des phares existe depuis janvier 2001 et regroupe une quinzaine de membres. Il a joué un rôle de premier plan dans l'accompagnement des comités locaux

Les feux des phares actifs

Suite à l'automatisation des phares, il n'y a plus de gardien de phare sur le Saint-Laurent et sur les côtes gaspésiennes depuis 1988. Lorsqu'un phare est cédé par Pêches et Océans Canada, ce minstère demeure en charge des inspections et de l'entretien de la lumière. La lumière du phare de La Martre est considérée comme un « feu privé » faisant partie des « Aides privées », c'est-à-dire que la lumière n'est pas entretenue par le gouvernement fédéral mais par l'organisme en charge du phare. Toutefois, la qualité du service doit être maintenue selon les normes de navigation et de sécurité de la Garde côtière canadienne.

Les phares dont les feux demeurent actifs sont La Martre, Cap Madeleine, Cap-des-Rosiers, Cap Gaspé, Cap-d'Espoir et Carleton.

(Source: Livre des feux, bouées et signaux de brume, 2017)

Phares gaspésiens en vertu de la loi S-215

Le territoire de la Gaspésie compte treize phares, si on intègre celui de Matane. En janvier 2018, le portrait de la situation des phares en Gaspésie se décline en trois catégories.

Phares cédés et pris en charge par des organismes locaux

- Pointe Mitis : la municipalité.
- Matane : la ville.
- Cap-Chat: Parc récréotouristique du Rocher Cap Chat.
- Cap Madeleine : Association touristique de Sainte-Madeleine.
- Pointe-à-la-Renommée : Ville de Gaspé en partenariat avec le Comité local de développement de L'Anse-à-Valleau.
- Cap Gaspé : Parcs Canada.
- Pointe Duthie : Village gaspésien d'héritage britannique.
- Bonaventure : la ville.
- Carleton-sur-Mer: (réplique de l'ancien phare) la ville.

Phares en voie d'être cédés

- La Martre : Musée des phares et balises.
- Cap-des-Rosiers : Site historique maritime du phare de Cap-des-Rosiers.
- Cap-d'Espoir : Association de sauvegarde du site du phare de Cap d'Espoir.

Phares sur des propriétés privées

- Port-Daniel.
- Cap-Chat.
- Cap Blanc.



Le Bulletin des amis des phares est publié par la Corporation des gestionnaires de phares deux fois par année.

pour les aider à faire reconnaître leur phare comme patrimonial. Ces comités sont composés de passionnés, souvent bénévoles, qui tiennent leurs phares et les autres bâtiments en bon état et ouverts au public. Ils investissent leur temps et leurs ressources financières pour assurer la pérennité de ces structures maritimes abandonnées par les paliers gouvernementaux.

La corporation a produit de nombreux documents d'information pour que les organismes et le public en général soient au courant des développements, des problèmes et des lacunes rencontrés ainsi que des résultats des cessions. Elle a effectué des recherches et assisté plusieurs phares dans la production de leurs plans d'affaires.

La plus grande force de la corporation demeure les nombreux outils de communication qu'elle a développés : le Bulletin des amis des phares (plus de 1300 abonnés), la page Facebook (suivie par plus de 2000 personnes), des expositions dans des musées, l'organisation de colloques et de journées de sensibilisation, des participations à des films, à des émissions de radio et de télévision ainsi que la création d'une Journée québécoise des phares.

La corporation a ainsi agi comme force représentative et a acquis une notoriété auprès du grand public et des responsables des dossiers politiques qui sont concernés par les questions des phares. Elle a mené un travail soutenu afin de sauver le maximum de phares et poursuit son travail de vigilance et d'intervention auprès des gouvernements en place. Avec acharnement et persévérance, elle continue de garder les yeux ouverts et de sensibiliser les édiles, les groupes d'intervention en patrimoine et le grand public à la cause de l'importance de ces infrastructures maritimes significatives dans l'histoire du Québec.

Ces géants au pied d'argile

Que deviendront les phares? L'avenir saura le dire! Plusieurs stations de phare se retrouvent maintenant sous la responsabilité de petits organismes ou dans le giron de municipalités aux ressources limitées. Les populations locales tiennent à leur phare, symbole d'identité de leur communauté et porteuse d'histoire. Cependant, comment pourront-ils maintenir la conservation de structures vieillissantes laissées en état précaire par des gouvernements aux ressources plus importantes?

Le meilleur exemple de la fragilité des tours lumineuses demeure le cas du phare de Cap-des-Rosiers. Reconnu, classé depuis 1974 pour ses qualités historiques, architecturales et ethnologiques par la Commission des monuments et sites historiques du Canada, ce plus haut phare au Canada éprouve des difficultés à trouver les échos politiques à sa survie et les sommes nécessaires à la réfection de sa structure. La corporation des gestionnaires de phares, le Site historique maritime du phare de Cap-des-Rosiers et toute la communauté d'intérêt du patrimoine maritime crient d'une même voix l'urgence d'agir pour conserver ce magnifique et unique exemple de tour impériale au Québec.

Il y a deux ans, nous avons assisté à l'aboutissement de la loi S-215. Elle laisse dans son sillage plus de questionnements et d'incertitude que d'assurances. •

CLINIQUE DENTAIRE PAQUIN, ROY et PARENT



Dr Benoit Paquin, chirurgien-dentiste Dr Catherine Parent, chirurgien-dentiste Dr Elizabeth Roy, chirurgien-dentiste

164, de la Reine, Gaspé (Québec) G4X 1T4 Tél. Bur. : (418) 368-5414



Gaspé: 418-368-3244 Sans frais: 1 877-368-3244

Clinique Vétérinaire de Gaspé Inc.

Dr André Banville M.V. Dre Katherine Brousseau M.V.

> 279, montée Sandy Beach Gaspé (Québec) G4X 2E9